# RESOLUTION OENO 41/2000

# CODEX OENOLOGIQUE INTERNATIONAL

**POTASSIUM (L(+)-TARTRATE DE)**

**Potassium (L-2,3-dihydroxybutanedioate de)**

**Tartrate dipotassique**

**Tartrate neutre de potassium**

**COOK - CHOH - CHOH - COOK, $(H2O)_{1/2}$ = 235,3**

**N° SIN: 336 ii**

## 1. Objet, origine et domaine d'application

Le L-tartrate dipotassique est destiné à la désacidification des moûts et des vins.

Son emploi est soumis au respect des restrictions réglementaires en vigueur dans certains pays.

## 2. Etiquetage

L'étiquette doit mentionner la pureté du produit (supérieure ou égale à 99% du produit rapporté au poids sec), les conditions de sécurité et de conservation et le fait que la désacidification des vins est soumise à certaines conditions.

## 3. Caracteres

Il s'agit du sel dipotassique de l'acide L-tartrique (pouvoir rotatoire positif, quelquefois noté L(+)Tartrique) qui cristallise avec une demi-molécule d'eau :

- $C4H4O6K2, (H2O)_{1/2}$.

Il se présente sous forme de cristaux blancs ou de poudre granulée blanche.

Il est très soluble dans l'eau.

## 4. Essais



Exemplaire certifié conforme Paris, 23 juin 2000
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 2000

## 4.1. Perte à la dessiccation (Matières volatiles)

Après 4 heures de dessiccation à l'étuve à 105°C, la perte de poids ne doit pas être supérieure à 4 p. 100.

## 4.2. Préparation de la solution pour essais.

Dans une fiole jaugée de 100 ml, placer 10 g de tartrate neutre de potassium et compléter au trait de jauge avec de l'eau.

Sur cette solution effectuer les mêmes essais que ceux figurant à la monographie de l'acide L(+) tartrique et appliquer les mêmes limites.

## 4.3. Sodium

Sur la solution préparée pour essais (4.2), doser le sodium par photométrie de flamme. Selon la méthode du Recueil. (Teneur en sodium inférieure à 1 p. 100).

## 4.4. Fer

A 10 ml de solution préparée pour essais (4.2), ajouter 1 ml d'acide chlorhydrique concentré (R) et 2 ml de solution de thiocyanate de potassium à 5 p. 100 (R). La coloration rouge obtenue ne devra pas être plus intense que celle d'un témoin préparé avec 1 ml d'une solution de sel de fer(III) à 0,010 g de fer par litre (R), 9 ml d'eau et les mêmes quantités des mêmes réactifs. (Teneur inférieure à 10 mg/kg).

Le Fer peut également être dosé par spectrométrie d'absorption atomique selon la méthode du Recueil.

## 4.5. Plomb

Sur la solution préparée pour essais (4.2), doser le plomb selon la méthode décrite au Recueil. (Teneur en plomb inférieure à 5 mg/kg).

## 4.6. Mercure

Sur la solution préparée pour essais (4.2), doser le mercure selon la méthode décrite en annexe. (Teneur inférieure à 1 mg/kg).

## 4.7. Arsenic

Sur la solution préparée pour essais (4.2), doser l'arsenic selon la méthode décrite en annexe. (Teneur inférieure à 3 mg/kg).



Exemplaire certifié conforme Paris, 23 juin 2000
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 2000

### 4.8. Distinction d'avec le racémate de potassium

Dans un tube à essais, placer 10 ml d'eau, 1 ml de la solution préparée pour essais (4.2), 1 ml d'acide acétique cristallisable (R), et 2 ml de solution d'acétate de calcium à 25 % (R) , il ne doit pas se produire instantanément de précipité cristallin blanc.

### 4.9. Oxalate

Sur la solution préparée pour essais (4.2), doser l'oxalate selon la méthode décrite en annexe. (Teneur , exprimée en acide oxalique, inférieure à 100 mg/kg, après dessication).

## 5. Conservation

Le tartrate de potassium doit être conservé dans un récipient hermétiquement clos.



Exemplaire certifié conforme Paris, 23 juin 2000
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 2000